



ASSOCIATION D'ACCUEIL
DE L'ENFANCE D'ÉPALINGES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

Jeudi 15 juin 2023

La présente assemblée est tenue hors la présence de ses membres. Les membres ont été invités à exercer leur droit de vote exclusivement par correspondance.

Ordre du jour détaillé

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2022
3. Approbation des comptes de l'exercice 2022
4. Approbation du rapport de gestion 2022
5. Election du Comité : Président - trésorier - secrétaire
6. Election d'un organe de révision
7. Fixation du montant de la cotisation annuelle
8. Modification de l'article 17 des statuts. La proposition est au dos de cette convocation
9. Modification de l'article 18 des statuts. La proposition est au dos de cette convocation.

Personnes présentes

Membres du Comité présents :

Monsieur Cédric Delamadeleine, Président

Monsieur Nicolas Geiser, Trésorier

Membres du Comité excusés :

Madame Aurélie Tornare, Secrétaire

Madame Linn Thoreau-Margot, représentante du Conseil Communal

Monsieur Pierre Jolliet, représentant de la Municipalité

1) Ouverture de l'Assemblée, liste de présence

Le Président, C. Delamadeleine, ouvre l'Assemblée Générale à 8.00 heures dans les locaux de l'association.

Il rappelle que l'assemblée se tient cette année hors la présence des membres et en présence d'un comité restreint.

Les membres ont été invités à exercer leurs droits exclusivement par écrit. A cet effet, ils ont reçu un bulletin de vote par correspondance. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2022, le rapport de gestion, le rapport du trésorier et les comptes de l'exercice 2022 comprenant le rapport de l'organe de révision ont été mis à disposition des membres sur le site internet de l'association.

Les 518 membres disposaient d'un délai au 14 juin 2023 pour retourner par courrier leur bulletin de vote. Dans ce délai, le Président constate que 29 membres ont retourné des bulletins valables.

2) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2022

Le procès-verbal a été mis à disposition le site internet de l'association, il est approuvé par 28 votes pour, 0 vote contre, 1 abstention.

3) Approbation des comptes 2022

Les comptes de l'exercice 2022 comprenant le rapport de l'organe de révision ont été mis à disposition sur le site internet de l'association, Ils sont approuvés par 27 votes pour, 0 vote contre, 2 abstentions.

4) Approbation du rapport de gestion 2022

Le rapport de gestion de l'exercice 2022 a été mis à disposition sur le site internet de l'association, Il est approuvé par 27 votes pour, 0 vote contre, 2 abstentions.

5) Election du Comité : Président, Trésorier, Secrétaire

Les trois membres du comité qui doivent être élus par l'assemblée sont le président, le trésorier et la secrétaire. Madame L. Thoreau-Margot et Monsieur P. Jolliet sont élus directement par les autorités politiques, à savoir, le Conseil communal, respectivement la Municipalité.

L'assemblée approuve la réélection pour une année supplémentaire de :

- a) C. Delamadeleine, Président, par 29 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention
- b) N. Geiser, Trésorier, par 29 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention
- c) A. Tornare, Secrétaire, par 29 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

6) Election d'un organe de révision

La société Milleis Audit Sàrl est reconduit dans sa fonction d'organe de révision pour les comptes de l'exercice 2023, par 28 votes pour, 0 vote contre, 1 abstention.

7) Fixation du montant de la cotisation annuelle

Le Comité propose de maintenir sans changement la cotisation annuelle à CHF 120.-. Elle est facturée en deux demi-cotisations de CHF 60.-, au début de l'année civil et à la rentrée scolaire.

Le montant de la cotisation est accepté par 29 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

8) Modification de l'article 17 des statuts

Le Comité propose de modifier l'article 17 des statuts.

Le texte actuel des statuts est le suivant :

L'assemblée générale ordinaire siège une fois l'an pendant le premier semestre. L'assemblée générale extraordinaire siège sur décision du comité ou à la demande d'un cinquième des membres de l'association.

L'assemblée accepte, par 26 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions, de modifier le texte actuel de l'article 17 par le texte suivant :

L'assemblée générale ordinaire siège une fois l'an pendant le premier semestre. Elle peut être tenue en présentiel ou par correspondance. L'assemblée générale extraordinaire siège sur décision du comité ou à la demande d'un cinquième des membres de l'association.

9) **Modification de l'article 18 des statuts**

Le Comité propose de modifier l'article 18 des statuts.

Le texte actuel des statuts est le suivant :

L'assemblée générale est convoquée au moins trente jours à l'avance. En cas d'urgence, le délai de convocation de l'assemblée générale extraordinaire peut être réduit à cinq jours.

L'assemblée accepte, par 26 votes pour, 1 vote contre, 2 abstentions, de modifier le texte actuel de l'article 18 par le texte suivant :

L'assemblée générale est convoquée au moins dix jours à l'avance par courrier postal ou par courrier électronique. En cas d'urgence, le délai de convocation de l'assemblée générale extraordinaire peut être réduit à cinq jours.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'assemblée à 8.20 heures.

Cédric Delamadeleine



Le Président

Nicolas Geiser



Le Trésorier

Epalinges, le 15 juin 2023

Annexes : - Rapport de gestion
- Rapport du trésorier



RAPPORT DE GESTION À L'ATTENTION DE L'ASSEMBLÉE

Mesdames, Messieurs, chers membres,

Au nom du comité, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport gestion de l'association pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

1. Composition du comité

A l'issue de l'assemblée générale 2022 effectuée par correspondance, le comité était composé de cinq membres, à savoir :

P. Jolliet	Membre (représentant de la municipalité)
L. Thoreau-Margot	Membre (représentante du conseil communal)
A. Tornare	Secrétaire
N. Geiser	Trésorier
C. Delamadeleine	Président

2. Activités du comité

Au cours de l'année 2022, le comité s'est réuni à dix reprises pour conduire notre association vers les objectifs principaux suivants :

2.1 Gestion de la situation COVID

La recrudescence des cas de COVID a été une préoccupation majeure pour l'association. En raison du manque de personnel disponible, nous avons été contraints de réduire les horaires d'accueil des structures préscolaires pendant une semaine. Cependant, nous avons réussi à maintenir un accueil complet pour l'ensemble de l'année grâce à la mobilisation de tout le personnel.

2.2 Site de Bois-Murat

Les travaux de construction sur le site de Bois-Murat ont représenté un défi pour notre association. Nous avons notamment dû mettre en place des locaux provisoires pour la Trottinette dans la salle de quartier afin de maintenir la capacité d'accueil complète pendant cette période transitoire.

2.3 Organisation administrative

Afin d'assurer une gestion efficace du personnel dans toutes les circonstances, nous avons créé un secteur des ressources humaines pour répondre aux besoins de plus en plus nombreux du personnel.

3. **Les missions principales pour 2023**, seront les suivantes :

- 3.1 Nous allons continuer à suivre de près l'organisation des structures sur le site de Bois-Murat pendant la fin des travaux et l'ouverture de la nouvelle Trottinette.
- 3.2 Nous allons également travailler sur un projet de nouveaux locaux pour la Pépinière et à l'agrandissement de la capacité d'accueil pour répondre à la demande croissante.
- 3.3 Nous prévoyons également de créer un poste de coordination à l'inclusion pour les enfants à besoins spécifiques afin de mieux répondre aux besoins de ces enfants et de leurs familles.

En conclusion, je tiens à remercier tout le personnel et le comité pour leur travail assuré tout au long de l'année 2022. Grâce à leur engagement, nous avons réussi à surmonter les défis de cette année. Nous sommes confiants pour l'avenir de l'association et nous sommes convaincus que les projets que nous avons fixés pour l'année 2023 seront menés à bien.

Au nom du comité :



Le Président
C. Delamadeleine

Epalinges, le 18 avril 2023



RAPPORT DU TRESORIER POUR L'EXERCICE 2022

Mesdames, Messieurs,

Les comptes de l'exercice 2022 de l'association clôture par un excédent de produits de CHF 6'018.81.

Le total du bilan au 31 décembre 2022 de l'association s'élève à CHF 1'791'092.25. Il est composé à l'actif des liquidités s'élevant à CHF 762'078.85, des débiteurs, actifs transitoires et titres de CHF 1'029'006.40 et des immobilisations de CHF 7.-. Au passif, les créanciers et passifs transitoires s'élèvent à CHF 1'346'757.36, la provision pour pertes sur débiteurs est de CHF 19'400.- et la provision pour l'agrandissement des structures de CHF 270'000.-.

Le capital de l'association au 31 décembre 2022 est de CHF 154'034.89.

Dans le compte de pertes et profits 2022, le total des produits est de CHF 9'677'404.58 contre CHF 9'375'631.92 en 2021.

La subvention communale 2022 se compose de CHF 2'075'104.30 versée sous forme de liquidités servant à la gestion courante de l'association, de CHF 459'100.- pour le loyer des locaux appartenant à la commune ainsi que CHF 190'093.25 pour couvrir les frais de transport des enfants.

La subvention cantonale ordinaire est de CHF 1'868'180.-. Cette subvention est basée sur les salaires bruts et les charges sociales patronales du personnel pédagogique. Une subvention cantonale spéciale de CHF 50'000.- a été perçue pour le soutien à la gestion administrative.

Une réduction de 20% de la facture aux parents pour le mois de novembre 2022 a été faite par le canton avec l'aide des fonds de la confédération. Cette réduction représente un montant de CHF 102'427.46.

Les charges nettes du personnel de l'exercice s'élèvent à CHF 7'496'391.70 en augmentation de CHF 262'520.14 par rapport à 2021. Le coût du personnel représente 77 % de nos charges courantes.

Concernant les autres charges, les postes importants sont :

- Le coût de l'alimentation, totalisant CHF 848'719.-. L'augmentation par rapport à 2022 est due au nombre croissant d'enfant accueilli sur le temps de midi.
- Les frais de nettoyage des locaux totalisent CHF 420'686.44. Ce montant comprend également les frais du personnel d'intendance du Jars'din.

./..

- Les frais de bureau, téléphones et ports totalisent un montant de CHF 65'566.08.
- Les frais informatiques s'élèvent à CHF 29'805.25.
- Les loyers des locaux et des charges sont de CHF 497'874.-. Pour rappel, les locaux se trouvent en grande majorité dans des bâtiments communaux et l'équivalent des loyers des locaux communaux est compensé par une subvention.
- Les amortissements comptabilisés s'élèvent à CHF 26'599.- pour l'amortissement du logiciel de gestion.

Les charges totales de l'association s'élèvent à CHF 9'671'385.77.

Fait à Epalinges, le 31 mars 2023



Nicolas Geiser
Trésorier